

Bienvenue,

Simon Rousseau est heureux de vous accueillir !

Dans une démarche de défense de l'égalité des chances, nous nous impliquons pour que votre situation de handicap ne soit pas un frein à votre formation.

Selon la loi du 11 février 2005 :

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

La loi prévoit 2 principes fondamentaux concernant les personnes en situation de handicap : **la non-discrimination et le droit à la compensation.**

Nous sommes engagés dans l'accessibilité de nos locaux afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Contacts administratifs :

04 78 43 31 85
accueil@simonrousseau.fr

04 78 43 31 92
secretariat-ifas@chg-neuville.fr



H La formation est accessible à toute personne en situation de handicap.

**1 Avenue Simon Rousseau
69270 Fontaines-sur-Saône**

En train :
TER Lyon/Macon
Gare de Collonges au
Mont d'Or

En bus :
Lignes 40 - 70 - 77
Ligne 43
(Collonges au Mont d'Or)



Inclusion des apprenants en situation de handicap

FONTAINES-SUR-SAÔNE



www.simonrousseau.fr

Votre référente handicap à Simon Rousseau

Des interlocutrices à votre écoute et qui vous assurent un suivi tout au long de votre parcours de formation :

Mme LEYVASTRE Sophie
s.leyvastre@chg-neuville.fr

Pour les apprenants en contrat d'apprentissage :

une interlocutrice privilégiée auprès du CFA IFIR.

Prenez contact en premier avec Mme Leyvastre qui fera le lien dans un premier temps.



Aménagements pouvant être mis en place

aménagements spécifiques pour le suivi des enseignements théoriques

aménagements spécifiques des épreuves écrites et orales

délai supplémentaire pour le rendu du travail à domicile

aménagements spécifiques sur les terrains de stages

places de Parking spécifiques

Vous pouvez bénéficier d'aménagements **techniques** (outils numériques ou équipements adaptés), **organisationnels** et **humain**.

Identifier vos besoins pour une aide personnalisée

Afin de bénéficier d'un accompagnement adapté il est nécessaire de suivre certaines étapes :

1

Dépôt d'un dossier.

2

Rencontre avec Mme Sophie Leyvastre, formatrice référente handicap au sein du Centre et Mme Angèle Michel, Responsable pédagogique.

3

Validation par la directrice du Centre, Mme Alaya, des aménagements uniquement pour la durée de la formation.

Mon dossier est réévalué tout au long de l'année par des entretiens réguliers.

Mes informations médicales restent confidentielles.